

Mutuelle & Prévoyance CCN Pompes Funèbres

IDCC 759 • Brochure 3269 • Services funéraires

TARIFS INDICATIFS 2026

Mutuelle santé	Prévoyance non-cadres	Prévoyance cadres
À partir de 84 €/mois	À partir de 0,60 % TA	À partir de 1,50 % TA

■ 100% conforme CCN 759 • ■ CE offert (1 200 €/an) • ■ 0 € frais de courtage • ■ Toute la France

GARANTIES SANTÉ

Hospitalisation

Poste de soins	Garanties
Honoraires médicaux/chirurgicaux OPTAM	400 % BR
Honoraires médicaux/chirurgicaux NON OPTAM	200 % BR
Frais de séjour secteur conventionné	400 % BR
Frais de séjour secteur non conventionné	360 % BR
Forfait journalier hospitalier / psychiatrique	100 % FR (illimité)
Chambre particulière (hors ambulatoire)	120,15 €/jour (15 jours/an max)
Chambre particulière ambulatoire	45 €/jour
Lit accompagnant enfant < 16 ans	80,10 €/jour (2 % PMSS)
Transport	100 % BR

Maternité

Poste de soins	Garanties
Chambre particulière maternité	120,15 €/jour (15 jours/an max)
Prime de naissance	700,88 € (17,5 % PMSS)
Soins, obstétrique, accouchement	400 % BR

Soins courants

Poste de soins	Garanties
Consultations généralistes/spécialistes OPTAM	170 % BR
Consultations généralistes/spécialistes NON OPTAM	150 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM / NON OPTAM	400 % / 200 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR
Radiologie OPTAM / NON OPTAM	600 % / 200 % BR
Auxiliaires médicaux	110 % BR

Pharmacie

Médicaments (vignettes blanche, bleue, orange)	100 % BR
--	----------

GARANTIES SANTÉ (suite)

Dentaire

Poste de soins	Garanties
Soins dentaires	170 % BR
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV (RAC 0 €)
Couronnes métallo-céramiques	370 % BR
Prothèses refusées SS	322,50 €/an
Inlays / Onlays	170 % BR
Inlays cores	250 % BR
Orthodontie remboursée / non remboursée SS	350 % / 260 % BR
Parodontologie	500 €/an

Optique

Poste de soins	Garanties
Équipement 100% Santé	100 % PLV (RAC 0 €)
Verres simples (adulte)	100 €/verre
Verres complexes / très complexes (adulte)	300 €/verre
Monture (adulte)	100 €
Verres simples (enfant)	70 €/verre
Verres complexes / très complexes (enfant)	200 €/verre
Monture (enfant)	90 €
Lentilles acceptées SS	100 % BR + 200,25 € (5 % PMSS)
Lentilles jetables	320,40 € (8 % PMSS)

Appareillages

Poste de soins	Garanties
Équipement auditif 100% Santé	100 % PLV (RAC 0 €)
Appareillages auditifs acceptés SS (adulte)	1 300 €/oreille (tous les 4 ans)
Appareillages auditifs acceptés SS (< 21 ans)	1 700 €/oreille (tous les 4 ans)
Appareillages auditifs refusés SS	780,98 €/oreille (19,5 % PMSS)
Appareillages orthopédiques / prothèses	345 % BR
Fauteuil roulant / gros appareillages	345 % BR

Médecines douces, prévention et cure thermale

Poste de soins	Garanties
Ostéopathie / Acupuncture / Chiropractie	40,05 €/séance (2 séances/an max)
Sevrage tabagique	30 €/an
Vaccins (anti-grippe, voyageurs)	240,30 €/an (forfait global)
Test ADN trisomie 21 (si risque ≥ 1/250)	600 € (1 test/grossesse)
Cure thermale (soins + hébergement + transport)	640,80 € (16 % PMSS)
Cure non acceptée SS / Thalassothérapie	520,65 €/an (13 % PMSS)

GARANTIES PRÉVOYANCE CADRES (obligatoire)

Capital décès

Garantie	Montant
Capital décès toutes causes	300 % du PASS (140 316 € en 2025)
Double effet	Capital majoré de 100 %
Décès accidentel	Doublement du capital
IAD (Invalidité Absolue Définitive)	100 % capital décès (anticipé)
Allocation obsèques	100 % PMSS (4 005 €)

Rente éducation

Âge de l'enfant	Montant
Jusqu'à 15 ans	7 % TA (min. 1 500 €/an)
De 16 à 25 ans (si études ou Pôle Emploi)	9 % TA (min. 1 500 €/an)
Orphelin de père et mère	Majoration de 100 %

GARANTIES PRÉVOYANCE CADRES (suite)

Incapacité et invalidité

Garantie	Montant
Indemnités journalières (après 180 jours)	70 % TA (sous déduction SS)
Invalidité 1ère catégorie SS	42 % TA (sous déduction SS)
Invalidité 2ème catégorie SS	70 % TA (sous déduction SS)
Invalidité 3ème catégorie SS	70 % TA + capital décès anticipé
AT/MP (33 % à 66 % d'incapacité)	42 % TA
AT/MP (\geq 67 % d'incapacité)	70 % TA

GARANTIES PRÉVOYANCE NON-CADRES (optionnel)

■■■ La CCN 759 n'impose pas de prévoyance pour les non-cadres. Garanties BL ASSUR recommandées :

Capital décès

Situation	Capital
CVD (célibataire, veuf, divorcé) sans enfant	100 % TA
CVD avec enfant(s)	150 % TA + 25 % par enfant
MPC (marié, pacsé, concubin) sans enfant	150 % TA
MPC avec enfant(s)	200 % TA + 25 % par enfant
Double effet / Décès accidentel	Capital doublé
IAD	100 % capital décès (anticipé)
Allocation obsèques	100 % PMSS (4 005 €)

Incapacité

Garantie	Montant
Franchise maladie	90 jours
Franchise AT/MP	Aucune (dès le 1er jour)
Indemnités journalières	60 % TA (sous déduction SS)

AUTRES GARANTIES

Garantie	Détails
Portabilité des droits	12 mois maximum
Maintien Loi Évin	Tarifs encadrés pour anciens salariés
Cotisation cadres (minimum légal)	1,50 % TA - 100 % employeur

Légende : BR = Base de Remboursement SS • PLV = Prix Limite de Vente • FR = Frais Réels • TA = Tranche A (\leq 3 925 €/mois) • PASS = Plafond Annuel SS (46 772 €) • PMSS = Plafond Mensuel SS (4 005 €) • OPTAM = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée • AT/MP = Accident du travail / Maladie professionnelle

DEMANDEZ VOTRE DEVIS GRATUIT

■ 01 86 90 08 99 • ✉ contact@bl-assur.fr • ■ www.bl-assur.fr

Réponse sous 24h • 0 € de frais de courtage • CE offert • Toute la France